

ORGANIGRAMME DE LA FORMATION

Brevets dans le champ professionnel de l'agriculture et de ses professions

Examen professionnel (brevet fédéral) et titre de cheffe/chef d'exploitation agricole – arboricole – avicole – caviste – viticole – maraîchère avec brevet fédéral	
Exigences pour l'octroi du brevet Exigences modulaires : 3 modules de gestion acquis, minimum 16 points dans les modules techniques Exigence examen final : note globale de 4.0 minimum (moyenne pondérée des notes des épreuves 1, 2, 3 et 4) moyenne des notes des épreuves 3 et 4 de 4.0 minimum	
Exigences pour l'admission à l'examen final CFC du champ professionnel de l'agriculture et de ses professions ou brevet de paysanne/responsable de ménage agricole 24 mois de pratique dans le champ professionnel après l'obtention du CFC lors de la remise de l'étude d'exploitation certificats des modules requis ou inscription aux examens des modules requis	
Examen final	
Epreuve 1 :	Gestion des branches de production et prestations pondération 1
Epreuve 2 :	Techniques de production pondération 1
Epreuve 3 :	Etude d'exploitation (Travail de projet) pondération 2
Epreuve 4 :	Entretien professionnel sur l'exploitation pondération 2
Partie modulaire	
Modules de gestion d'entreprise Modules obligatoires pour tout le champ professionnel B01 B02 B03 B04 (cf. liste des modules)	Modules de techniques de production et de prestations Modules obligatoires, principaux ou secondaires Modules spécifiques par orientation ou transversaux (selon liste des modules)

Maîtrises dans le champ professionnel de l'agriculture et de ses professions

Examen professionnel supérieur (maîtrise fédérale/diplôme fédéral) et titre de maître agricultrice/agriculteur – maître arboricultrice/arboriculteur – maître avicultrice/aviculteur – maître caviste – maître viticultrice/viticulteur – maître maraîchère/maraîcher – paysanne diplômée/responsable de ménage agricole diplômé	
Exigences pour l'octroi de la maîtrise/du diplôme Exigences modulaires : 3 modules de gestion acquis, minimum 20 points dans les modules techniques (yc 16 pts acquis au brevet) Exigences examen final : note globale de 4.0 minimum (moyenne pondérée des notes des épreuves 1, 2 et 3) moyenne des notes des épreuves 2 et 3 de 4.0 minimum	
Exigences pour l'admission à l'examen final Brevet du champ professionnel de l'agriculture ou brevet de paysanne/responsable de ménage agricole certificats des modules requis ou inscription aux examens des modules requis	
Examen final	
Epreuve 1 :	Gestion d'entreprise pondération 1
Epreuve 2 :	Business plan pondération 2
Epreuve 3 :	Entretien professionnel sur la base du business plan pondération 1
Partie modulaire	
Modules de gestion d'entreprise Modules obligatoires pour tout le champ professionnel M01 M02 M03 M04 M05 (cf. liste des modules)	Modules de techniques de production et de prestations Modules obligatoires, principaux ou secondaires Modules spécifiques par orientation ou transversaux (selon liste des modules)

